



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 26 JUIL. 2022

ARRÊTÉ n° 22 - 214

PORANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA SECTION RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'ACTION SOCIALE (SRIAS)

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.112-1 ; L.731-1 ; L.731-2 ; L.731-3 et L.733-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des Secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Vu l'arrêté du ministre de la fonction publique du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté n°19-127 du 21 mai 2019 portant composition de la section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) ;

Vu l'arrêté n°19-166 du 25 juin 2019 portant nomination du président et du vice-président de la section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) ;

Considérant les propositions des organisations syndicales pour la désignation de leur représentation ;

Considérant les propositions transmises par les services administratifs concernés ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) est composée comme suit :

Monsieur Blaise PAILLARD, président

Monsieur Christian FAGAULT, vice-président

1 – Représentants de l'administration : douze membres titulaires et douze membres suppléants,

Membres titulaires

Rectorat de Région Académique

Mme Isabelle JANIN

Conseillère technique de service social

Universités de Grenoble-Alpes

Mme Isabelle ROUSSET

Présidente de la commission
d'environnement social

Préfecture du Rhône (SGCD 69)

À désigner

Préfecture de l'Isère (38)

M. Pascal LINCK

Chef du service départemental d'action sociale

Préfecture du Puy de Dôme (63)

Mme Maria ROSAS-GYORI

Coordinatrice prévention et action sociale

Préfecture de la Loire (SGCD 42)

Mme Brigitte SCAGLIONE

Cheffe du bureau action sociale, formation
et santé au travail

Préfecture de la Haute-Savoie (SGCD 74)

Mme Evelyne SAVY

Cheffe du pôle gestion des compétences,
action sociale et prévention

Préfecture de l'Ain (SGCD 01)

Mme Catherine RAFFIN

Directrice adjointe

Membres suppléants

Rectorat de Grenoble

Mme Agnès CROCIATI

Conseillère technique de service social

Universités de Lyon (COMUE)

Mme Angélique MOURIN

Gestionnaire ressources humaines en charge
de la formation, de l'action sociale et du dispositif hygiène
et sécurité

Préfecture du Cantal (SGCD 15)

Mme Véronique DUGAS

Conseillère QVT, Santé Sécurité au Travail, Action Sociale
et Référent Handicap

Préfecture de Haute-Loire (SGCD 43)

À désigner

Préfecture de la Drôme (SGCD 26)

Mme Isabelle DUCLOS

Chef du service départemental d'action sociale

Préfecture de l'Allier (SGCD 03)

M. Marc FISCHER

Chef du bureau des ressources humaines
et de l'action sociale

Préfecture de l'Ardèche (SGCD 07)

M. Jean-Pierre DUBREUIL

Chef du bureau des ressources humaines

Préfecture de la Savoie (SGCD 73)

Mme Catherine SIMONIN

Cheffe du service départemental d'action sociale

Ministère des Armées Mme Mélanie LEGRAIS-BOUCHER Conseillère technique médico-sociale Centre Territorial d'Action Sociale de Lyon	Gendarmerie Mme Marina CLEMENT Cheffe du bureau de l'accompagnement du personnel
Ministère de l'Économie et des Finances M. Michel VIAL Délégué départemental de l'action sociale du Rhône	Direction Régionale des Affaires Culturelles Mme Michèle CALERO Conseillère archiviste/prévention
Ministère de la Justice Mme Evelyne GABRIEL Coordonnatrice régionale en travail social	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Mme Stéphanie VIDAL Responsable du service Rémunération et carrières, département des ressources humaines et des relations sociales
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) M. Philippe GAUTRON Conseiller technique de service social régional	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF) M. Christian TOURNADRE Secrétaire général

2 - Représentants des organisations syndicales : treize membres titulaires et treize membres suppléants,

au titre de Force Ouvrière

Membres titulaires
M. Pascal AVIVAR
M. Hervé BOTTON
M. Frédéric ARSANE

Membres suppléants

M. Jocelyn LARRALDE
Mme Ellen GRASSO
M. Denis GOTTI

au titre de la FSU

Membres titulaires
M. Thierry CHAUDIER
M. Emeric BURNOUF

Membres suppléants

M. Michel FLORIOT
M. Luc BASTRENTAZ

au titre de l'U.N.S.A.

Membres titulaires
M Ghislain MICOL
Mme Isabelle CERT

Membres suppléants

M. Gilles LARIVIERE
Mme Marion CORNET

au titre de la CFDT

Membres titulaires
M. Thierry FROMENT
Mme Marie-France TARAGNAT

Membres suppléants

M. Jean-marc ALONSO
M. Philippe FAURIEL

au titre de la CGT

Membres titulaires
M. Philippe ANDRE
M. Enam YOUSFI

Membres suppléants

M. Damien BOURNIER
Mme Yamina HASSANI

au titre de l'U.S.Solidaires

Membres titulaires
Mme Corinne BUISSON

Membres suppléants

M. Pascal SOULIER

au titre de la CFE/CGC

Membres titulaires
M. Christophe MARINI

Membres suppléants

M. Erdinc ALTINKAYNAK

Article 2 : Des frais de déplacement et de séjour sont, le cas échéant, alloués aux membres de la section régionale interministérielle d'action sociale désignés par les organisations syndicales.

Ces frais sont alloués en application du décret du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, et du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par les arrêtés du 26 février 2019 et du 14 mars 2022 fixant les conditions et modalités de règlement des frais de déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

Article 3 : Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Mesdames et Messieurs les Préfets de département, Mesdames et Messieurs les Chefs des services des administrations civiles déconcentrées de l'État, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales



Michèle LUGRAND